



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### programmes

Question orale n° 353

### Texte de la question

Apprendre les gestes qui sauvent dès l'école et le collège. Tel était l'objectif qui était assigné par la note de service du 10 juillet 1997 visant au développement d'un programme facultatif de formation au secourisme dans les établissements scolaires. Six années plus tard, il apparaît que cette directive n'est appliquée que très particulièrement. Un constat qui incite la Fédération française de cardiologie à rappeler l'impérieuse nécessité de s'orienter vers une formation initiale de « ces gestes qui sauvent » dans le cursus scolaire, comme cela est déjà le cas dans plusieurs pays de la Communauté : Allemagne, Italie, Belgique, Irlande et Danemark. Est-il besoin de le rappeler, plus de 180 000 personnes meurent chaque année d'une maladie cardio-vasculaire dans notre pays. Il s'agit là de la première cause de mortalité ! Un très grand nombre de ces décès, nous dit la Fédération française de cardiologie, pourraient être évités si la chaîne de l'urgence était renforcée par une intervention efficace des premiers témoins. Or, il faut savoir que moins de 6 % des Français connaissent les « gestes qui sauvent ». Une situation alarmante de laquelle on ne peut sortir durablement qu'en généralisant la formation, aux premiers secours dans les écoles. Il est donc absolument indispensable que des mesures officialisent une formation progressive et complète, étalée de la maternelle au collège, afin que des générations entières soient systématiquement formées à la réalisation des gestes qui sauvent. M. Jean-Paul Dupré demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche si, comme cela serait donc hautement souhaitable, il est dans les intentions de Gouvernement de prendre de telles mesures.

### Texte de la réponse

#### FORMATION AU SECOURISME DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Dupré, pour exposer sa question, n° 353, relative à la formation au secourisme dans les établissements scolaires.

**M. Jean-Paul Dupré.** Monsieur le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, apprendre les « gestes qui sauvent » dès l'école et le collège, tel était l'objectif assigné par la note de service du 10 juillet 1997, visant au développement d'un programme facultatif de formation au secourisme dans les établissements scolaires. Six années plus tard, il apparaît que cette directive n'est appliquée que très partiellement.

Ce constat incite la Fédération française de cardiologie et son président, le professeur Daniel Thomas, à rappeler l'impérieuse nécessité de s'orienter vers une formation initiale de ces « gestes qui sauvent » dans le cursus scolaire, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays de la Communauté, qu'il s'agisse de l'Allemagne, de l'Italie, de la Belgique, de l'Irlande ou du Danemark.

Est-il besoin de rappeler que plus de 180 000 personnes meurent chaque année d'une maladie cardiovasculaire dans notre pays ? Il s'agit là de la première cause de mortalité. Un très grand nombre de ces décès, nous dit la

Fédération française de cardiologie, pourrait pourtant être évité si la chaîne de l'urgence était renforcée par une intervention efficace des premiers témoins. Or il faut savoir que moins de 6 % des Français connaissent les « gestes qui sauvent ».

On ne peut sortir durablement d'une situation aussi alarmante qu'en généralisant la formation aux premiers secours dans les écoles. Il est donc absolument indispensable que des mesures officialisent une formation progressive et complète, étalée de la maternelle au collège, afin que des générations entières soient systématiquement formées à la pratique de ces « gestes qui sauvent ».

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer si, comme cela serait hautement souhaitable, il est dans vos intentions et dans celles du Gouvernement de prendre de telles mesures ? Le jeune public qui assiste à notre séance sera sûrement très intéressé par votre réponse.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

**M. Luc Ferry**, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Monsieur le député, je partage votre préoccupation.

La circulaire de 1997 n'a pas jusqu'à présent été véritablement appliquée. Je dresse ce constat sans intention de polémique. Manifestement, la volonté a manqué d'appliquer cette disposition qui, pourtant, était bonne. Voilà pourquoi mon collègue Xavier Darcos, dans sa communication en conseil des ministres du 26 février dernier sur « la santé des jeunes en milieu scolaire », a préconisé la généralisation du dispositif « apprendre à porter secours » à l'ensemble des élèves de l'école primaire et l'extension progressive d'une formation aux premiers secours pour les élèves du collège, jusqu'à l'obtention de l'attestation de formation aux premiers secours, diplôme reconnu par les professionnels de santé.

Chaque année, en France, un grand nombre de décès pourraient être évités si l'alerte et les premiers gestes de survie étaient entrepris par l'entourage, dans l'attente des secours spécialisés. L'apprentissage des « gestes qui sauvent », contrairement à ce qui se fait actuellement, ne doit pas concerner que le corps enseignant, mais être intégré dans l'éducation à la santé afin de former tous les élèves. C'est pourquoi, il paraît aujourd'hui nécessaire de formaliser un partenariat entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la santé afin de répondre, d'une part, à un objectif de santé publique et, d'autre part, à un objectif d'apprentissage scolaire, dans le cadre - pourquoi pas ? - de l'instruction civique. C'est en tout cas ce que nous proposons.

Afin de réaliser ces objectifs concrètement, il sera constitué dans chaque académie ou département, si besoin est, des équipes ressources composées des personnels de santé de l'éducation nationale et des personnels des SAMU-CESU. Ces équipes seront chargées de former les enseignants du premier degré et les stagiaires des IUFM à l'enseignement des « gestes qui sauvent ». Le dispositif sera mis en place de façon progressive dès la rentrée scolaire prochaine.

Nous partageons pleinement votre préoccupation et nous nous donnons les moyens de mettre véritablement en oeuvre le dispositif dès la rentrée prochaine.

Cette réponse, monsieur le député, devrait vous satisfaire.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Paul Dupré.

**M. Jean-Paul Dupré.** Je vous remercie, monsieur le ministre, de ces précisions. Je souhaite que ces intentions se concrétisent rapidement pour le plus grand bonheur de nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question** : 353

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire** : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 26 mai 2003, page 3971

**Réponse publiée le** : 28 mai 2003, page 4234

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2003